

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 93 (1996)  
**Heft:** 6

**Vorwort:** Éditorial  
**Autor:** Fauchère, Robert

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

Nos ruchers sont en période active. Nos abeilles sont sorties de l'hiver avec plus ou moins de bonheur selon les régions. Celles qui l'an passé ont récolté les miellats se sont fatiguées à la tâche ; si de surcroît l'apiculteur a laissé une partie de ce miellat comme réserve d'hiver dans les corps de ruches, alors bonjour les dégâts...

Quant à celles qui ont récolté les nectars floraux, l'hivernage s'est bien passé et leurs fortes populations sont au travail sur la flore printanière.

La période d'activité au rucher ne doit pas occulter les problèmes de santé. Les maladies restent présentes et n'attendent que certaines conditions favorables pour se développer. Lorsqu'une maladie fait son apparition, tout un processus d'intervention se met en place. Il y a intervention de l'inspecteur, selon la gravité de la maladie (ou de doute), prélèvement d'échantillons, envoi, analyse, pose d'un diagnostic et détermination d'un traitement. Jusqu'à présent les inspecteurs envoyaient les échantillons pour analyse au laboratoire spécialisé dans le domaine au Liebefeld.

Or suite à une restructuration interne (pour des raisons financières), ce laboratoire sera fermé à fin juin.

Comment les services vétérinaires vont-ils procéder pour déterminer les maladies pouvant affecter nos abeilles ? Nos apiculteurs, au vu de cette situation, ne sont pas très rassurés.

Les questions fusent, l'incertitude grandit. Qui fera les analyses ? Quels seront les laboratoires responsables de ces recherches ? Quelle sera la coût de cette intervention pour l'apiculteur ?

Nous vivons une période difficile de transition entre deux modes de procédés. Seuls quelques cantons sont actuellement à même de dominer cette situation.

Nous apprenons que l'Institut Galli-Valerio à Lausanne s'est organisé pour prendre la relève du labo de la FAM au Liebefeld. Qu'en est-il ? Il est à souhaiter que les services vétérinaires cantonaux s'unissent pour faire face aux maladies des abeilles. Les apiculteurs de la SAR attendent de leurs autorités, responsables en la matière, une prise de position claire ainsi que des recommandations effaçant le doute créé par la fermeture du labo du Liebefeld. Il en va de la santé de nos abeilles et de la confiance en nos institutions.

*Le rédacteur*

## COMMUNIQUÉ DE LA RÉDACTION

### Délais rédactionnels

Le dernier délai pour la remise des documents, articles, convocations, communiqués, etc., est fixé **au 6 de chaque mois précédant la parution de la revue.**

